

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 02/02/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE - CONVENTION AVEC L'ETAT, LIMAY, MANTES-LA-JOLIE, MEULAN-EN-YVELINES, LES MUREAUX ET POISSY (ACV), EPÔNE, MEZIERES-SUR-SEINE ET ROSNY-SUR-SEINE (PVD) ET LES PARTENAIRES : AVENANT N°1		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 02/02/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/02/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 126

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 11

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie
DAMERGY Sami a donné pouvoir à BENHACOUN Ari
DAUGE Patrick a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à PRELOT Charles
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique

Absent(s) non représenté(s) : 1

BOUDET Maurice

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUTON Rémy, DELRIEU Christophe

133 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

3 NE PREND PAS PART :

CHARNALLET Hervé, EL ASRI Sabah, JOSSEAUME Dominique

EXPOSÉ

Le programme Action Cœur de Ville (ACV) 2018-2022 piloté par le Ministère de la cohésion des territoires a deux ambitions : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes en lien avec l'intercommunalité. Prolongé jusqu'en 2026 avec un nouveau financement national de 5 milliards d'euros, le programme ACV2 2023-2026 permettra de poursuivre les actions engagées dans ACV1 et intègre dans son acte 2 un dispositif de requalification des entrées de ville.

Parallèlement, le gouvernement a lancé le 1^{er} octobre 2020 le programme national Petites Villes de demain (PVD) qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire et constitue une boîte à outils sur les grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. Trois communes du territoire - Rosny-sur-Seine, Mézières-sur-Seine et Epône - sont engagées dans le programme PVD selon les termes de la convention d'adhésion en date du 1^{er} octobre 2021.

Dans la continuité du programme ACV, le nouveau dispositif ORT a été créé par la loi ELAN du 23 novembre 2018. L'ORT prône une approche intercommunale et doit permettre d'assurer la cohérence entre les différentes stratégies locales de revitalisation des cœurs de ville, avec la stratégie territoriale globale communautaire (habitat, développement économique, mobilité, espaces publics et accessibilité) et permet de donner aux communes des outils juridiques et fiscaux spécifiques dédiés aux opérations de revitalisation. Afin de bénéficier de ce dispositif, la Communauté urbaine et les cinq communes ACV (Limay, Meulan-en-Yvelines, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy) ont mis en œuvre un partenariat via la convention unique ORT approuvée le 11 février 2021. Il est proposé d'intégrer les trois communes Petites Villes de Demain (PVD) de la Communauté urbaine, à savoir Epône, Mézières-sur-Seine et Rosny-sur-Seine.

La convention ORT identifie à l'échelle communautaire les six axes de redynamisation des centres-villes identifiés par le programme ACV, à savoir :

- Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics ;
- Axe 6 : projets transversaux en matière d'innovation, de transition énergétique et environnementale, et de promotion de la ville durable et intelligente.

L'ORT délimite les secteurs d'intervention qui emporteront les conséquences juridiques de l'ORT dont les principaux effets sont :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, réglementer la présence de commerces et de logements dans un même immeuble et rendre possible la suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité au dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif privé en faveur de la rénovation des logements et les financements spécifiques de l'ANAH pour les acteurs institutionnels en cas de travaux de rénovation dans le cadre de la Vente d'Immeuble à Rénover (VIR) ou du Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs en matière d'aménagement et d'urbanisme comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisites ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et l'instauration du droit de préemption sur les baux commerciaux, fonds artisanaux ou fonds de commerce.

Les plans d'actions proposés par les communes ont été présentés aux partenaires et sont annexés au projet de convention. Ces plans d'actions distinguent les actions matures qui entrent en phase de déploiement, et les actions suffisamment avancées qui sont inscrites mais dont les financements et le portage restent encore à définir. Le déploiement de ces dernières sera conditionné à un accord formalisé des différents financeurs.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle ORT de la Communauté urbaine, et ses annexes : périmètres, plans d'actions et fiches actions,
- d'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L303-2,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_18_09_27_04 du 27 septembre 2018 approuvant les conventions cadres pluriannuelles Action Cœur de Ville,

VU l'avenant 1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville Mantes-la-Jolie - Limay, signé le 19 février 2020,

VU l'avenant 1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville Les Mureaux, signé le 12 décembre 2019,

VU l'avenant 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville Les Mureaux - Meulan-en-Yvelines, signé le 10 mars 2020,

VU l'avenant 1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville Poissy, signé le 15 juillet 2020,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2021-02-11_03 du 11 février 2021 approuvant la convention cadre pluriannuelle Opération de Revitalisation du Territoire,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2021-05-20_04 du 20 mai 2021 relative à la convention d'adhésion avec l'Etat et les communes d'Épône et de Rosny-sur-Seine au programme national Petites Villes de Demain,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2021-07-08_36 du 8 juillet 2021 relative à l'intégration de la commune de Mézières-sur-Seine à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain,

VU la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signée de l'ensemble des parties le 1^{er} octobre 2021,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2023-02-09_07 du 9 février 2023 relative à l'avenant 1 à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain,

VU l'avenant 1 à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signé le 27 novembre 2023,

VU le projet d'avenant à la convention,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 30 janvier 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville - Opération de revitalisation du territoire de la Communauté urbaine valant convention ACV et PVD.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/02/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/02/2024

Exécutoire le : 13/02/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 8 février 2024

Le Président



ZAMMIR POPESCU Cécile